

Conseil municipal du 23 août 2018

Présents : Mesdames Mayer, Ségafredo, Arnoult, Doumot
Messieurs Boudier, Eard, Queinuc, Réveillère, Roussard
Floquie Carrère ayant donné pouvoir à Mireille Arnoult
Martine Coste ayant donné pouvoir à Joseph Réveillère
Laure Thiéry ayant donné pouvoir à Claire Doumot
Excusés : F. Chodat, F. Restes, E. Brémond
Secrétaire de séance : C. Doumot
La séance est ouverte à 18^h06

I - Création d'un emploi d'ATSEM un titulaire
Il s'agit de créer ce poste d'ATSEM dans les mêmes conditions que sur l'année scolaire précédente.
M le Maire propose à l'assemblée la création de cet emploi permanent à temps un complet à raison de 26/35^{ème} à compter du 01/11/2018 jusqu'au 05/07/2019 inclus.
Adopté à l'unanimité.

II Recrutement d'agents en horaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
M le Maire présente à l'assemblée les postes à créer :
- 6 postes d'adjoints technique (2 à temps complet, 4 à temps un complet).
- 1 poste d'animateur à temps un complet
- 18 postes d'adjoints d'animation à temps un complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps un complet.
Il demande d'en saisir au budget le crédits correspondants et de accepter la mobilisation de ces crédits de CDD dans les différents services de la commune.
Approuvé à l'unanimité.

III Création d'un poste d'agent de maintenance à temps complet
en service technique - avancement de grade au 01/11/18
Par le biais du Centre de gestion, le Comité technique a validé ~~ce~~ promotion interne pour cet agent.
Le conseil municipal se prononce favorablement sur la création d'un poste d'agent de maintenance.
Approuvé à l'unanimité.

IV Non exercice du droit de préemption sur les parcelles C17 et C189.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie concernant deux parcelles situées sur la commune.

Le montant de la vente étant supérieur à 500 000 €, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption.

Il propose de ne pas préempter les parcelles concernées.
Accepté à l'unanimité.

V Questions diverses

• Demande d'agrandissement d'une réunion publique le 5/10/2018 à l'initiative d'habitants d'Augielle.
Le Maire rappelle la délibération 2017 concernant les tarifs des locations de salles sur la commune d'Augielle. Il propose de choisir entre le tarif usuel de la salle des fêtes, soit 330 € ; le forfait ; le tarif symbolique.

Après discussion, la majorité décide d'appliquer le tarif de 330 € : 6 votes pour + 1 abstention
3 votes contre + 2 abstentions

Le séance est levée à 22h00

